

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 089-2022

Point 07.11

Point 07.11. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 – Faculté de philosophie

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 15 septembre 2022 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 de la Faculté de philosophie.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 de la Faculté de philosophie.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de philosophie

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Mémento de la Licence

Votées lors du Conseil de faculté du 2 septembre 2022

L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est **obligatoire**. En l'absence d'inscription pédagogique, l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Cette inscription a valeur de **contrat pédagogique**.

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique (étudiants salariés, en double cursus, etc.), le responsable de formation peut également mettre en place avec l'étudiant un contrat pédagogique dans le but :

- d'aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- de reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi d'ECTS.

Les étudiants doivent pour cela prendre rendez-vous avec le responsable de formation.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants en réorientation ayant des compétences attestées par une formation diplômante peuvent bénéficier de validations d'acquis qui seront portées sur la fiche d'inscription pédagogique. Ils doivent pour cela prendre rendez-vous avec le responsable de formation. Voir plus loin « validations d'acquis ».

Les modalités d'évaluation

Principes généraux

La Faculté de philosophie pratique l'évaluation continue (sans seconde session) qui permet une acquisition progressive tout au long de la formation (art. 11 de l'arrêté licence). Dans le calcul des moyennes, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50 % (idem). Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance (art. 12 de l'arrêté licence). Le principe de la seconde chance se présente comme un rattrapage « intégré » au contrôle continu. Dans le cadre de l'évaluation continue, les copies et les notes sont communiquées régulièrement aux étudiants. En tant que de besoin, des entretiens individuels sont organisés et permettent de faire avec l'étudiant le bilan pédagogique de sa progression (art. 18 de l'arrêté licence).

Règles d'évaluation et calcul des moyennes

1. Contrôle continu intégral

Le principe général est le suivant : dans chaque UE, **trois évaluations** sont **organisées** : A (on appelle ainsi l'épreuve chronologiquement première), B (deuxième épreuve), C. L'épreuve C est une épreuve **sur convocation** et compte pour 50% dans la moyenne de l'UE.

Les étudiants sont encouragés à passer A et B (principe de la **seconde chance**), mais seule la meilleure des deux notes sera retenue pour le calcul de la moyenne. L'épreuve C est toujours obligatoire.

Si un étudiant n'a pas passé l'épreuve A, il doit obligatoirement passer l'épreuve B. S'il a été absent à l'épreuve A (absence justifiée ou non) et s'il est absent (absence justifiée obligatoirement) à l'épreuve B, il devra passer une épreuve de remplacement organisée avant l'épreuve C.

En l'absence de note pour A et B, il aura pour note 0/20 à ce bloc d'épreuves.

En cas d'absence à l'épreuve C, l'étudiant est défaillant. Si l'absence est justifiée, il pourra passer une épreuve de substitution (voir plus loin).

La nature des épreuves est indiquée dans un tableau récapitulatif mis en ligne sur le site.

Il n'y a plus de seconde session. Le rattrapage est intégré à une session unique.

Les épreuves consistent principalement dans des écrits à la maison (DM), des écrits sur table (DS) et des oraux. Les DS et les oraux s'effectuent uniquement en présentiel.

Important : pour des raisons pédagogiques, plusieurs UE sont soumises à un autre régime d'évaluation :

- Le cours de « Lecture de textes philosophiques » (2 épreuves obligatoires)
- Le cours de philosophie ancienne (3 épreuves obligatoires)
- Le cours de philosophie des sciences humaines (3 épreuves obligatoires)
- Le cours de « Graines de philo » (1 écrit réflexif)
- Éventuellement un autre cours : l'enseignant s'engage alors à en informer les étudiants dès le début du semestre.

À noter : les UE « Découverte interdisciplinaire », « Projet personnel de l'étudiant » et « Projet personnel et professionnel », autrement appelées « UE libres », ne dépendant pas de la Faculté de philosophie (sauf exception : voir « Graines de philo » et « Logique ») ; elles dépendent de la Faculté qui les héberge aussi bien pour le régime d'évaluation que pour les contenus d'enseignement. **L'étudiant doit donc impérativement se renseigner sur les modalités d'évaluation de l'UE qu'il a choisie** (nombre d'épreuves + existence d'épreuves sur convocation) auprès de la composante en question. Par ailleurs il doit mentionner le code de cette UE sur sa fiche pédagogique, et il lui est vivement conseillé de se signaler par mail à l'enseignant et au secrétariat de la composante.

2. Aménagement pour étudiants à profil spécifique

Les étudiants à **profil spécifique** bénéficient d'un **aménagement de contrôle continu**. Ils sont encouragés à passer A et B (principe de la seconde chance). En cas d'empêchement, leur moyenne serait calculée sur la base de la seule note C. Au cas où ils passeraient A et B (ou l'une des deux) ces notes seraient retenues si et seulement si elles sont supérieures ou égales à C.

Tout étudiant qui souhaite obtenir un aménagement de contrôle continu doit fournir à l'administration les pièces justificatives (double cursus, travail salarié). L'aménagement est renouvelé à chaque semestre sur présentation des pièces justificatives. L'étudiant bénéficiant de cet aménagement est invité à se signaler auprès des enseignants avant le début des évaluations.

Sont notamment concernés par le statut profil spécifique (sur pièces justificatives) les étudiants salariés (10 h hebdomadaires, sur contrat, et ce durant au minimum 8 semaines de cours durant le semestre où l'aménagement est demandé), en double cursus (à condition que leur cursus principal ne soit pas la philosophie), les sportifs de haut niveau, les femmes enceintes, les **étudiants étrangers en mobilité** (Erasmus et assimilés). Liste complète consultable sur le site de l'université.

Tout étudiant, quel que soit son statut, est censé se tenir informé des dates et modalités de l'évaluation, en consultant le site de la Faculté et les panneaux d'affichage.

Tout problème particulier rencontré par l'étudiant doit être signalé dans les plus brefs délais à l'enseignant, au secrétariat et au responsable de la Licence.

3. Étudiants non-spécialistes suivant un cours de Licence dans notre Faculté

Les non-spécialistes qui suivent une UE libre à la Faculté de philosophie ont obligation de passer A ou B et l'épreuve C. Cette disposition s'applique également au cours de philosophie ancienne et au cours de

philosophie des sciences humaines (c'est-à-dire que dans ces deux cours les étudiants non-spécialistes suivent uniquement le cours magistral).

4. Étudiants en classe préparatoire

En vertu de la convention passée entre l'Université de Strasbourg et le Lycée Fustel de Coulanges, **les élèves de classe préparatoire** réalisant une nouvelle deuxième année de CPGE (les « cubes ») bénéficient d'un aménagement d'épreuves leur permettant d'obtenir le diplôme de Licence tout en poursuivant leur année de CPGE. Pour le détail des modalités, les étudiants concernés peuvent se reporter au document affiché sur le site de la Faculté. Ils doivent être à jour de leur inscription administrative.

La certification aux outils numériques : le PIX

Cette certification s'appuie sur un cadre européen et est désormais la référence en matière de compétence numérique pour l'enseignement supérieur.

PIX est une plateforme publique. La certification PIX a été mise en place par l'Université de Strasbourg pour les étudiants de toutes les filières.

La certification PIX est intégrée à l'UE2 du semestre 3 (Methodologie niveau 3) à hauteur de 1/3 du coefficient de l'UE.

Pour plus d'informations, on se reportera à la page dédiée du site de l'Université de Strasbourg

La certification en langue anglaise

Conformément aux arrêtés du 30 juillet 2018 et du 3 avril 2020, une certification en anglais conditionne, en principe, l'obtention du diplôme de Licence. Seule la passation est exigée, non l'obtention en elle-même.

Ces arrêtés ayant été modifiés par une décision du Conseil d'État datant du 7 juin 2022, la certification en anglais dont la passation conditionnait l'obtention du diplôme de Licence devient optionnelle et n'est plus exigée.

Les étudiants concernés actuellement sont les L3.

Même si ce n'est plus une obligation, les étudiants de L3 qui le souhaitent peuvent toujours passer une certification en langue anglaise et sont alors invités à obtenir de plus amples informations en consultant le site du LANSAD.

Les étudiants qui disposent déjà d'une certification passée dans le cadre de leurs études supérieures (CLES, Bright Language, etc.), postérieure au 1^{er} septembre 2019, n'ont aucune démarche supplémentaire à effectuer.

Assiduité et dispense d'assiduité

L'assiduité est définie comme suit (notamment pour les besoins de justification des boursiers) : est assidue une personne qui a réalisé son inscription administrative et son inscription pédagogique dans les formes exigées par l'administration de l'Université de Strasbourg et la Faculté de philosophie, et qui réalise les travaux des évaluations dans les temps et les formes exigées par les MECC et par le calendrier fixé par la Faculté et les enseignants.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant doit présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

En cas **d'absence injustifiée**, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant doit présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

À noter : pour être recevable dans ce cadre, un certificat médical doit mentionner que le médecin a constaté une incapacité à participer aux épreuves.

En cas **d'absence injustifiée**, l'étudiant est déclaré défaillant.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est alors organisée.

L'épreuve de substitution est en général une épreuve de même nature que l'épreuve initiale.

L'absence à l'épreuve de substitution, quelle qu'en soit la cause, entraîne une défaillance. Il ne sera pas organisé de nouvelle épreuve de remplacement.

Pour les oraux, un calendrier est imposé ; les créneaux de convocation doivent être impérativement respectés. Pour rappel, les oraux se déroulent uniquement en présentiel.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

a/ une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.

b/ Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Compensation

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note seuil. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note seuil. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Au niveau du diplôme : les semestres de la Licence ne se compensent pas entre eux, à l'exception de deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La progression par semestre

La progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de **30 ECTS** pour chaque semestre.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours. Toutefois, un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins **24 ECTS sur 30** pour **chacun des deux semestres** est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis **moins de 24 ECTS par semestre est autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure, si et seulement s'il a validé un semestre complet.** Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure sont inscrits dans le contrat

pédagogique. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de la scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année de licence s'il n'a pas validé la première année de licence.

Capitalisation

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

L'acquisition d'une UE emporte celle des crédits ECTS correspondants.

Les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas affectés individuellement de crédits ECTS.

Les UE acquises sont conservées d'une année à l'autre. L'étudiant ne peut repasser une UE déjà acquise.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou spécialité).

En cas de redoublement ou de modification de l'offre de formation, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires.

Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits ECTS acquis par l'étudiant.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Les stages

Les étudiants peuvent effectuer un stage qui sera évalué, selon le semestre choisi, dans l'UE « projet personnel et professionnel » ou dans l'UE « projet personnel ».

La démarche est alors la suivante :

- L'étudiant choisit son stage.
- La structure d'accueil et la Faculté établissent une convention de stage.
- Avant d'effectuer son stage, l'étudiant présente au responsable de diplôme un projet de stage dans lequel il expose les objectifs visés et les relations entre ces objectifs et sa formation initiale (2 pages).
- A l'issue de son stage, l'étudiant fournit au responsable de diplôme une attestation de présence ou une évaluation de son tuteur.
- L'étudiant produit un rapport de stage dans lequel il dresse le bilan des compétences travaillées, en relation avec les objectifs visés (4 pages).

L'évaluation est faite par le responsable de diplôme. Cette évaluation peut tenir compte de l'avis du tuteur.

Les notes sont validées par un jury de semestre et/ou d'année de l'Université de Strasbourg.

Validation d'acquis

Les validations d'acquis sont accordées au cas par cas, au moment de l'inscription (en aucun cas en cours d'année ou rétroactivement). Prononcées par les commissions pédagogiques, elles se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Jurys

Il est créé des jurys de semestre. Le jury de semestre est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Il est créé des jurys d'année. A l'issue de la session unique d'examens, le jury d'année se prononce sur la validation par compensation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Il est créé des jurys de diplôme. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Etudes à l'étranger

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont intégrées au cursus de l'étudiant, au même titre que les études accomplies à l'Université de Strasbourg.

Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique, et les notes sont validées par un jury de semestre et/ou d'année de l'Université de Strasbourg.

Nous rappelons à tous les étudiants de philosophie qu'ils ont l'opportunité de suivre des cours pendant un ou deux semestres dans une université étrangère, en faisant valider leurs résultats par un système d'équivalences.

Dans cette perspective ils peuvent bénéficier de bourses octroyées par l'Université de Strasbourg, soit dans le cadre d'accords Erasmus, soit dans le cadre d'accords de coopération spécifiques passés entre l'Université de Strasbourg et plusieurs universités étrangères. Ils peuvent suivre avant leur départ des cours de mise à niveau en langues étrangères.

Nous conseillons à nos étudiants de profiter pleinement de cette opportunité.

Vous souhaitez partir étudier ou effectuer un stage à l'étranger mais vous ne savez pas comment vous y prendre ? Vous aimeriez en savoir plus sur les différentes bourses pour financer votre départ ? Vous souhaiteriez connaître quels sont les nombreux accords de coopération internationaux de l'Université de Strasbourg ? Vous pouvez vous adresser à la Direction des Relations Internationales (DRI), dri-contact@unistra.fr, et au correspondant des RI à la faculté de philosophie : M. David Espinet.

Liste des principales universités partenaires

- Accords Erasmus et Erasmus-Eucor :

Allemagne : Fribourg-en-Brisgau, Tübingen

Italie : Milan

Suisse : Bâle

- Accords de coopération

Allemagne : Heidelberg ; Canada : Laval, Montréal ; Italie : Naples ; Roumanie : Cluj-Napoca ; Suisse : Neuchâtel ; États-Unis : Indiana University, Purdue University.

Nous attirons l'attention des étudiants sur l'existence de cursus de Master de philosophie en langue française dispensés par les universités de Cluj-Napoca, Laval, Montréal et Neuchâtel.

Extrait relatif au déroulement des examens

Les étudiants ne peuvent accéder à la salle d'examen au-delà de la première heure de l'épreuve, ou au-delà de la moitié de la durée de l'épreuve lorsque celle-ci est inférieure ou égale à une heure. Les étudiants retardataires ne bénéficient d'aucune durée supplémentaire.

Les étudiants ne peuvent être admis à composer que sur présentation de la carte d'étudiant ou, à défaut, de l'une des pièces d'identité suivantes : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour.

Si un étudiant se présente au moment de l'épreuve sans figurer sur la liste d'émargement, il est autorisé à composer. Toutefois, la note obtenue à cette épreuve ne sera prise en compte qu'après vérification de son autorisation à composer.

Les étudiants doivent obligatoirement composer à la place qui leur a été assignée lorsque tel est le cas. Les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

Sacs, porte-documents, cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen à la demande des enseignants qui surveillent l'épreuve.

L'étudiant ne doit en aucun cas être en possession de documents non expressément autorisés pour l'épreuve.

L'étudiant ne doit pas être en possession d'un quelconque matériel de stockage et de transmission d'informations. Les agendas électroniques et les téléphones portables (même à usage d'horloge) doivent impérativement être éteints et rangés. Leur manipulation est strictement interdite durant l'examen.

Les candidats ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition.

Les candidats qui demandent à quitter la salle provisoirement ne peuvent y être autorisés qu'un par un et, de préférence, accompagnés d'un surveillant.

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle avant la fin de l'épreuve pour les épreuves d'une durée inférieure ou égale à une heure, et avant la fin de la première heure pour les épreuves d'une durée supérieure.

A l'issue du temps de composition et dans le respect du temps minimum de présence imposé dans la salle d'examen, les candidats doivent remettre leur copie et émarger la liste de présence avant de quitter la salle.

La remise de la copie est obligatoire même s'il s'agit d'une copie blanche.

En cas d'événement exceptionnel entraînant un retard massif des étudiants, il appartient au président du jury de décider de retarder le début de l'épreuve ou de la reporter. S'il n'est pas présent sur les lieux, le responsable de salle recueille ses instructions.

Conformément aux dispositions du décret n° 92-657 du 13 juillet 1992, les usagers auteurs ou complices d'une fraude sont passibles des sanctions suivantes : avertissement, blâme, exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans, exclusion définitive de l'établissement, exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans.

Déontologie de l'étudiant

L'assiduité aux cours n'est pas obligatoire. Elle est néanmoins fortement recommandée. Les étudiants qui assistent aux cours doivent se conformer aux règles d'usage. Tout comportement qui serait de nature à perturber le déroulement de la séance fera systématiquement l'objet d'un signalement à la direction de la faculté et à la commission pédagogique.

Les étudiants doivent se tenir informés des règles d'examen, des dates d'examen, des changements éventuels de salles, des modifications liés à un état d'urgence sanitaire, etc. Pour cela, ils doivent consulter régulièrement leur messagerie etu.unistra.fr ; à noter : aucune communication ne doit passer par une messagerie personnelle (respect des données privées). Les étudiants sont invités à consulter leur messagerie au minimum toutes les 48h.

Lorsqu'un enseignant utilise une plateforme comme moodle, à des fins pédagogiques, l'étudiant doit s'y reporter et suivre les indications de l'enseignant.

Tout problème rencontré par l'étudiant dans sa communication avec les enseignants et/ ou l'administration doit nous être signalé en téléphonant au 03 68 85 64 60 ou en écrivant à l'enseignant sur sa messagerie professionnelle.

En ce qui concerne les UE libres (projet personnel et professionnel de l'étudiant), les informations doivent être collectées auprès de la composante concernée. L'étudiant est censé se tenir au courant de toutes les données importantes relatives au cours qu'il a décidé de suivre.

Les étudiants doivent remettre au secrétariat leur fiche pédagogique dans les délais impartis. Tout retard peut entraîner l'impossibilité pour l'étudiant de participer aux examens du semestre.

Tout enregistrement d'un cours doit être soumis au préalable à l'autorisation de l'enseignant. En cas d'acceptation, il est précisé que l'enregistrement sera réservé à un usage privé. Il en va de même des notes de cours : leur diffusion, notamment sur internet, est proscrite.

L'Université de Strasbourg est engagée contre le **plagiat**. Les travaux réalisés par les étudiants doivent avoir pour ambition de produire un effort de réflexion et d'utilisation personnelles des connaissances sur un sujet. Les étudiants sont sensibilisés à la violation de l'éthique universitaire que constitue le plagiat. L'Université de Strasbourg met à la disposition des enseignants des outils de détection du plagiat.

Les étudiants sont informés que l'usage des données doit être référencé et doit s'intégrer à une réflexion personnelle construite et argumentée ; ils s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux (dissertations, commentaires, exposés, mémoires, etc.).

En cas de plagiat constaté (décision du Conseil de Faculté : 02/09/2020), l'équipe pédagogique alertée par l'enseignant apprécie avec discernement la gravité de la faute en distinguant éventuellement ce qui relève de la simple maladresse et ce qui témoigne de l'intention manifeste de frauder. L'étudiant peut être contraint de refaire le travail dans des délais brefs en le faisant précéder d'une déclaration d'authenticité ; s'il ne refait pas le travail dans les délais impartis, il reçoit la note de 0/20. Dans le cas où la proportion de texte plagié reflète une absence flagrante de travail personnel, l'étudiant reçoit la note de 0/20. En cas de récidive, l'étudiant sera traduit devant la commission disciplinaire compétente. L'auteur du plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'université pour une durée limitée.

Chaque étudiant est responsable de ses travaux ; il n'est pas censé donner communication à autrui d'un travail écrit. Dans le cas où deux étudiants rendraient des travaux identiques, la note serait divisée par deux pour chacun des étudiants concernés.

Mention		Philosophie				
Responsable ou directeur des études		Laurent FEDI				
Composante		Faculté de Philosophie				
Attention : en cas de fermeture au public de l'Université, l'ensemble des épreuves in situ (oraux ou DS) deviendront des DM avec temps imparti à remettre à l'enseignant concerné						
UE Licence-Semestre 1	SEMESTRE 1	Session unique				
	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABI = O ; ABI =
UE 1	LVE	1	Ecrit type DS	2 h		X
	PL15AM31 anglais	1	Ecrit type DM			X
Composante porteuse : Faculté de Philosophie	ou PL15AM30 allemand	2	Oral	5 mn	X	
	* selon le niveau	1	Ecrit type DS	1/2 h ou 1 h *		X
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1		2	Oral	15 mn		X
		2	Ecrit type DS	1 h ou 2 h *	X	
UE 2	Méthodologie disciplinaire niveau 1	1	Ecrit type DS	2 h		X
	PL15AM91	1	Oral	20 mn		X
Composante porteuse : Faculté de Philosophie		2	Ecrit type DS	4 h	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2						
UE 3	Philosophie générale	1	Ecrit type DS	2 h		X
	PL15AM10	1	Ecrit type DS	2 h		X
Composante porteuse : Faculté de Philosophie		2	Ecrit type DS	4 h	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2						
UE 4	Histoire de la Philosophie	1	Ecrit type DS	2 h		X
	Antiquité, Moyen Âge	1	Ecrit type DM			X
Composante porteuse : Faculté de Philosophie	PL15AM12	2	Ecrit type DS	4 h	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2						
* En cohérence avec nos objectifs pédagogiques il a été décidé qu'en cas de progression de l'étudiant seule la seconde note sera retenue						
UE 5	Lecture de textes Philosophiques	1	Ecrit type DS	30 mn		X
	PL15AM51	1	Ecrit type DS	1 h	X	
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1						
UE 6	Découverte (UE interdisciplinaire)		MODALITES DEFINIES PAR LA FORMATION A LAQUELLE SE RATTACHE L'ELEMENT PEDAGOGIQUE			
Composante porteuse : Faculté de Philosophie						
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1						
UE 7	Projet personnel de l'étudiant		MODALITES DEFINIES PAR LA FORMATION A LAQUELLE SE RATTACHE L'ELEMENT PEDAGOGIQUE			
Composante porteuse : Faculté de Philosophie						
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1						
UE Licence-Semestre 2	SEMESTRE 2	Session unique				
	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABI = O ; ABI = Neutralisation)
UE1	LVE	1	Ecrit type DS	2 h		X
	PL15BM31 anglais	1	Ecrit type DM			X
Composante porteuse : Faculté de Philosophie	ou PL15BM30 allemand	2	Oral	5 mn	X	
		1	Ecrit type DS	1 h		X
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1		1	Ecrit type DS	1 h		X
		2	Oral	20 mn	X	
UE2	Méthodologie disciplinaire niveau 2	1	Ecrit type DS	2 h		X
	PL15BM91	1	Ecrit type DM			X
Composante porteuse : Faculté de Philosophie		2	Ecrit type DS	4 h	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2						
UE3	Philosophie de l'art et esthétique	1	Ecrit type DS	2 h		X
	PL15BM24 et PL15BM84	1	Ecrit type DS	2 h		X
Composante porteuse : Faculté de Philosophie		2	Ecrit type DS	4 h	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2						
UE 4	Histoire de la Philosophie	1	Ecrit type DS	2 h		X
	Renaissance, période moderne	1	Ecrit type DS	2 h		X
Composante porteuse : Faculté de Philosophie	PL15BM12	2	Ecrit type DS	4 h	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2						
UE5	domaine de spécialité	1	Ecrit type DS	2 h		X
	philosophie allemande CM + TD	1	Ecrit type DM			X
Composante porteuse : Faculté de Philosophie	PL15BM20 et PL15BM29	2	Ecrit type DS	4 h	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2						
	ou					
	PL15BM22 Philosophie ancienne + grec	1	Ecrit type DS	2 h		X
		1	Note autre composante (grec)			X
		2	Ecrit type DS	4 h	X	
UE 6	projet personnel de l'étudiant		MODALITES DEFINIES PAR LA FORMATION (ou l'UE) A LAQUELLE SE RATTACHE L'ELEMENT PEDAGOGIQUE			
Composante porteuse : Faculté de Philosophie						
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1						
SEMESTRE 3		Session unique				

UE Licence-Semestre 3	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABJ = O ; ABJ = neutralisation)	
UE 1	LVE	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	PL15CM31 anglais	1	Ecrit type DM			X	
		2	Oral	5 mn	X		
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	ou PL15CM30 allemand	1	Ecrit type DS	1/2 h ou 1 h *		X
	* selon le niveau	1	Oral	15 mn		X	
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1		2	Ecrit type DS	1 h ou 2 h *	X		
UE 2	Méthodologie disciplinaire niveau 3 & PIX	1	Ecrit type DS	2h		X	
	PL15CM91 Méthodologie	1	Ecrit type DM			X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Ecrit type DS	4 h	X		
	Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1	PL15CM92 PIX		test informatique	aléatoire	X	
UE 3	Philosophie générale	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	PL15CM10	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Ecrit type DS	4 h	X		
	Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2						
UE 4	Histoire de la Philosophie contemporaine	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	PL15CM12	1	Ecrit type DM			X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Ecrit type DS	4 h	X		
	Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2						
UE 5	Philo de la connaissance et des sciences	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	PL15CM13	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Ecrit type DS	3 h	X		
	Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1						
UE 6	domaine de spécialité	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	philosophie allemande CM + TD	1	Ecrit type DM			X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	PL15CM20 et PL15CM29	2	Ecrit type DS	4 h	X	
	Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2	ou					
	philo de l'art et esthétique CM + TD	1	Ecrit type DS	2 h		X	
		PL15CM24	1	Ecrit type DS	2 h		X
	et PL15CM84	2	Ecrit type DS	4 h	X		
UE 7	Projet personnel et professionnel		MODALITES DEFINIES PAR LA FORMATION (ou l'UE) A LAQUELLE SE RATTACHE L'ELEMENT PEDAGOGIQUE				
	Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1	ou					
		Logique et philosophie du langage	1	Ecrit type DS	2 h		X
		PL15CM70	1	Ecrit type DS	2 h		X
		2	Ecrit type DS	3 h	X		
UE Licence-S4	SEMESTRE 4		Session unique				
	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABJ = O ; ABJ = neutralisation)	
	UE 1	LVE	1	Ecrit type DS	2 h		X
		PL15DM31 anglais	1	Ecrit type DM			X
			2	Oral	5 mn	X	
		Composante porteuse : Faculté de Philosophie	ou PL15DM30 allemand	1	Ecrit type DS	1 h	
			1	Ecrit type DS	1 h		X
	Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1		2	Oral	20 mn	X	
	UE 2	Méthodologie disciplinaire niveau 4	1	Ecrit type DS	2 h		X
		PL15DM91	1	Ecrit type DM			X
		Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Ecrit type DS	4 h	X	
		Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1					
	UE 3	Philosophie morale et politique	1	Ecrit type DS	2 h		X
		PL15DM16	1	Oral	20 min		X
		Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Ecrit type DS	4 h	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2							
UE 4	Antiquité, Moyen-Âge	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	PL15DM12	1	Ecrit type DM			X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Ecrit type DS	4 h	X		
	Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2						
UE 5	Philo de la connaissance et des sciences	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	PL15DM13	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Ecrit type DS	4 h	X		
	Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1						
UE 6	domaine de spécialité	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	philosophie allemande CM + TD	1	Ecrit type DM			X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	PL15DM20 et PL15DM29	2	Ecrit type DS	4 h	X	
	Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2	ou					
	PL15DM60 questions en débat CM +	1	Ecrit type DM			X	
		PL15DM65 questions en débat TD	1	Oral	20 mn		X
		2	Ecrit type DS	4 h	X		
UE 7	Projet personnel et professionnel		MODALITES DEFINIES PAR LA FORMATION (ou l'UE) A LAQUELLE SE RATTACHE				
	pratique accompagnée						
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	Atelier <i>Graines de philo (FRANCAS)</i>	1	Analyse de pratiques: écrit réflexif avec oral intégré	20 min		X
	Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1	PL15DM00 NIVEAU 1					
SEMESTRE 5		Session unique					

UE Licence-S5	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (appel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABI = O ; ABI = neutralisation)	
UE 1	LVE	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	PL15EM31 anglais	1	Ecrit type DM			X	
		2	Oral	5 mn	X		
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	ou PL15EM30 allemand	1	Ecrit type DS	1/2 h ou 1 h *		X
	* selon le niveau	1	Oral	15 mn		X	
		2	Ecrit type DS	1 h ou 2 h *	X		
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1							
UE 2	Méthodologie disciplinaire niveau 5	1	Ecrit type DS	1 h 30		X	
	PL15EM91	1	Ecrit type DM			X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Ecrit type DS	4 h	X		
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1							
UE 3	Philosophie générale	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	PL15EM10	1	Ecrit type DM			X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Ecrit type DS	4 h	X		
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2							
UE 4	Histoire de la Philosophie	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	Renaissance, période moderne	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	PL15EM12	2	Ecrit type DS	4 h	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2							
UE 5	Philo de la connaissance et des sciences	1	Ecrit type DS	3 h		X	
	PL15EM13	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	2	Oral	20 mn	X		
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1							
UE 6	domaine de spécialité	1	Ecrit type DS	2 h		X	
	philosophie allemande CM + TD	1	Ecrit type DM			X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	PL15EM20 et PL15EM29	2	Ecrit type DS	4h	X	
	Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1	ou					
		philo de l'art et esthétique CM + TD	1	Ecrit type DS	2 h		X
	PL15EM24 et PL15EM84	1	Ecrit type DS	2 h		X	
		2	Ecrit type DS	4 h	X		
UE 7	Philosophie et culture	1	Ecrit type DM			X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	PL15EM71	1	Oral	20 mn	X	
	Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1	2	Ecrit type DS	4 h	X		
UE 8	Projet personnel et professionnel		MODALITES DEFINIES PAR LA FORMATION (ou l'UE) A LAQUELLE SE RATTACHE				
	Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1	ou					
		Logique et philosophie du langage	1	Ecrit type DS	2 h		X
		PL15EM70	1	Ecrit type DS	2 h		X
		2	Ecrit type DS	3 h	X		

UE Licence-S6	SEMESTRE 6	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Coefficient des épreuves	Session unique			
				intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (appel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABI = O ; ABI = neutralisation)
UE 1	LVE		1	Ecrit type DS	2 h		X
	PL15FM31 anglais		1	Ecrit type DM			X
			2	Oral	5 mn	X	
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	ou PL15FM30 allemand	1	Ecrit type DS	1 h		X
			1	Ecrit type DS	1 h		X
			2	Oral	20 mn	X	
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1							
UE 2	Méthodologie disciplinaire niveau 6		1	Ecrit type DS	2 h		X
	PL15FM91		1	Ecrit type DM			X
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie		2	Ecrit type DS	4 h	X	
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1							
UE 3	Métaphysique		1	Ecrit type DS	4 h		X
	PL15FM16		1	Ecrit type DS	4 h		X
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie		2	Oral	20 mn	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2							
UE 4	Histoire de la Philosophie		1	Ecrit type DS	2 h		X
	Période contemporaine		1	Ecrit type DS	4 h		X
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	PL15FM12	2	Oral	20 mn	X	
Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2							
UE 5	Philo de la connaissance et des sciences		1	Ecrit type DS	2 h		X
	PL15FM13		1	Ecrit type DS	2 h		X
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie		2	Ecrit type DS	3 h	X	
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1							
UE 6	domaine de spécialité		1	Ecrit type DS	2 h		X
	philosophie allemande CM + TD		1	Ecrit type DM			X
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	PL15FM20 et PL15FM29	2	Ecrit type DS	4 h	X	
	Nombre d'ECTS : 6 - Coef : 2	ou					
		PL15FM17 Philosophie des sciences humaines	1	Ecrit type DM			X
		1	Note autre composante			X	
	et cours hors faculté	2	Ecrit type DS	2 h			
UE 7	Projet personnel et professionnel		MODALITES DEFINIES PAR LA FORMATION (ou l'UE) A LAQUELLE SE RATTACHE				
	Composante porteuse : Faculté de Philosophie	pratique accompagnée					
		Atelier <i>Graines de philo (Francas)</i>	1	Analyse de pratiques : écrit réflexif avec oral intégré	20 min		X
Nombre d'ECTS : 3 - Coef : 1							
		PL15FM00 NIVEAU 1 ou 2					

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023

votées par le Conseil de Faculté du 2 septembre 2022

Mention				Licence Humanité : Dominante Philosophie					
Responsable ou directeur des études				Laurent FEDI					
Composante				Faculté de Philosophie					
				Attention : en cas de fermeture au public de l'Université, l'ensemble des épreuves in situ (oraux ou DS) deviendront des DM avec temps imparti à remettre à l'enseignant concerné					
Matières portées par la Faculté de Philosophie				SEMESTRE 1		Session unique			
				Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci dessous		Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)
Méthodologie disciplinaire niveau 1				PL71AM51	1	Ecrit type DS	2 h		X
				Alix Bouffard	1	Ecrit type DM			X
					2	Ecrit type DS	4 h	X	
Philosophie générale				PL15AM10 / PL71AM50	1	Ecrit type DS	2 h		X
				Yves-Jean Harder (CM) / Guillemette Leblanc (TD)	1	Ecrit type DS	2 h		X
					2	Ecrit type DS	4 h	X	
Matières portées par la Faculté de Philosophie				SEMESTRE 2		Session unique			
				Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous		Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)
Histoire de la Philosophie				Renaissance, période moderne	1	Ecrit type DS	2 h		X
				PL15BM12	1	Ecrit type DS	2 h		X
				Louis Rouquayrol	2	Ecrit type DS	4 h	X	
Philosophie ancienne ou médiévale				PL15BM22	1	Ecrit type DS	2 h		X
				Nicolas Quérini	2	Ecrit type DS	4 h	X	

Matières portées par la Faculté de Philosophie	SEMESTRE 3	Session unique				
	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABI = O ; ABI = neutralisation)
Philosophie générale	PL15CM10 / PL71CM50	1	Ecrit type DS	2 h		X
	Antoine Hatzenberger Paul Vazeux (TD)	1	Ecrit type DS	2 h		X
		2	Ecrit type DS	4 h	X	

philo de l'art et esthétique CM	PL15CM24	1	Ecrit type DS	2 h		X
	Mickaël Labbé	1	Ecrit type DS	4 h	X	

Matières portées par la Faculté de Philosophie	SEMESTRE 4	Session unique				
	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABI = O ; ABI = neutralisation)
Philosophie morale et politique	PL15DM16	1	Ecrit type DS	2 h		X
	Arnaud Tomès CM / Benjamin Alexenitzer TD	1	Oral	20 min		X
		2	Ecrit type DS	4 h	X	

philosophie allemande CM	PL15DM20	1	Ecrit type DS	2 h		X
	Jean Quétier	1	Ecrit type DS	4 h	X	

Matières portées par la Faculté de Philosophie	SEMESTRE 5	Session unique				
	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABI = O ; ABI = neutralisation)

Philosophie générale	PL15EM10	1	Ecrit type DS	2 h		X
	Florent Basch	1	Ecrit type DM			X
		2	Ecrit type DS	4 h	X	
SEMESTRE 6		Session unique				
Matières portées par la Faculté de Philosophie	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Coefficient des épreuves	intitulé de l'épreuve (à déterminer par l'enseignant)	Durée	Epreuve avec convocation (rappel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABI = O ; ABJ = neutralisation)
Histoire de la philosophie	PL15FM12	1	Ecrit type DS	2 h		X
	Laurent Fedi / Stéphanie Dupouy	1	Ecrit type DS	4 h		X
		2	Oral	20 min	X	
Métaphysique	PL15FM16	1	Ecrit type DS	4 h		X
	Edouard Mehl CM / David Espinet TD	1	Ecrit type DS	4 h		X
		2	Oral	20 min	X	
Philosophie allemande CM + TD	PL15FM20 et PL15FM29	1	Ecrit type DS	2 h		X
	Yves-Jean Harder	1	Ecrit type DM			X
		2	Ecrit type DS	4h	X	
Philosophie des sciences humaines	PL15FM17	1	Ecrit type DM			X
	Laurent Fedi	1	Ecrit type DS	2 h	X	

Principe de la seconde chance:

* Lorsqu'il y a **trois épreuves**, l'enseignant retient la meilleure des deux premières notes.

* Lorsqu'il y a **deux épreuves**, l'étudiant qui a eu une note inférieure à 10/20 au premier exercice a droit à un rattrapage sous la forme fixée par l'enseignant, ce rattrapage intégré permet à l'étudiant de voir sa note remonter (jusqu'à 10) mais ne donne pas lieu à une note supplémentaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION (MECC) DU MASTER RECHERCHES EN PHILOSOPHIE

MEMENTO 2022-2023



(validé par le Conseil de Faculté de septembre 2021 et par la CFVU, voté à l'unanimité lors du Conseil de faculté du 2 septembre 2022)

Les modalités précises d'évaluation sont consignées dans le tableau « Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) » mis en ligne sur la page web de la Faculté. Le présent document vient en complément de ce tableau.

Le Guide pédagogique du Master contient le détail sur le projet de recherche et le mémoire. Les étudiants sont priés de s'y reporter.

Le Règlement des études et de la scolarité de l'Université de Strasbourg est le cadre général que suivent les MECC de la Faculté. Ce règlement est publié sur le site de l'Université.

Les présentes dispositions du Master sont conçues pour une période normale, sans fermeture de l'Université au public, qu'il y ait ou non à respecter les « gestes barrières ». En cas de fermeture prolongée tombant au moment des évaluations, toutes les évaluations restant à réaliser basculeraient en écrits à la maison ; les évaluations déjà réalisées au moment de l'éventuelle fermeture resteraient acquises.

NB : l'expérience de la Faculté de philosophie en matière d'oraux en visio-conférence conduit à préférer renoncer complètement à ce dispositif qui introduit des inégalités importantes entre les étudiants selon leurs ressources numériques (ordinateurs, connexions internet, capacités personnelles à régler des difficultés techniques pour le fonctionnement des applications). C'est pourquoi les oraux seraient donc, le cas échéant, basculés en exposés écrits, rédigés en pensant qu'ils tiennent lieu d'un exposé oral.

Rattrapage intégré dans la session unique et évaluation continuée

Il n'y a pas de deuxième session dans le Master Recherches en philosophie.

Le rattrapage est intégré dans la session unique, sous forme d'évaluation continuée (pour toutes les UE dispensées par des enseignants de philosophie) ou d'une pluralité d'évaluations (pour les seules UE de langues dispensées par des enseignants de langue : UE 1 des S1 et S2).

Le principe de l'évaluation continuée est le suivant :

- une seule évaluation par UE concernée (UE dispensée par un enseignant de philosophie) ;
- l'évaluation porte sur un écrit ou un oral (voir tableau des MECC) ;

- le travail à fournir est guidé par l'enseignant durant le semestre selon les besoins d'aide exprimés par les étudiants ;
- une fois le travail écrit rendu ou l'oral passé, l'enseignant apprécie dans des délais brefs si la prestation fournie permet de valider l'UE (note supérieure à 10) ; en cas d'évaluation inférieure à 10 de cette prestation (écrite ou orale), l'enseignant en informe immédiatement la personne concernée (le jour même en cas d'oral, ou dès la correction des copies en cas d'écrit) et lui propose un travail complémentaire, de dimensions restreintes et selon des directions précises pour pallier les insuffisances de la première prestation (point du cours à retravailler, lecture complémentaire, concept à préciser, etc.). Ce travail complémentaire peut être fourni soit à l'écrit soit à l'oral (indépendamment du fait que le premier travail a été un écrit ou un oral), et dans chaque cas une date est fixée d'un commun accord entre l'enseignant et l'étudiant dans des délais permettant la préparation du travail complémentaire par l'étudiant tout en respectant les délais de remise de notes au secrétariat par l'enseignant. *Ce travail complémentaire ne produit pas une nouvelle note, mais sert à modifier à la hausse la première note, si la qualité du travail complémentaire fourni le permet ; en cas contraire, la note initiale reste inchangée (pas de modification à la baisse de l'évaluation de base ; en conséquence, les étudiants peuvent choisir de s'en tenir à la note de base sans faire le travail complémentaire demandé, et peuvent choisir de se reposer ainsi sur l'éventuelle compensation entre UE).*
- Pour l'évaluation de base, chaque enseignant prévient dans les quinze premiers jours du semestre les étudiants de ses attentes en matière d'écrit (un écrit de type recherche, de x pages minimum et y pages maximum, avec bibliographie, précision sur le mode de détermination du sujet, etc. ; ou un écrit de type dissertation ou commentaire de texte, etc. ; les attentes concernant l'oral sont aussi précisées : durée d'exposé continu fait par l'étudiant.e + durée d'échanges de questions-réponses entre enseignant.e et étudiant.e, etc. *N.B. : la préparation de l'oral se fait à la maison*). Le travail complémentaire est en revanche *individué*, à partir de chaque évaluation du travail de base, de sorte à remédier aux carences éventuelles de celui-ci. *Le principe directeur est toujours de permettre aux étudiants de donner le meilleur d'eux-mêmes et de faire la preuve de leur capacité à tenir compte d'une demande d'amélioration d'un travail initial.*

Étant donnés les résultats de 100 % de réussite dans le Master (au moins depuis 2012) pour les étudiants dits « présents » (c'est-à-dire sans défaillance, passant donc la totalité des évaluations), on s'attend à rencontrer un très faible nombre d'étudiants ayant besoin de réaliser un travail complémentaire pour valider les UE.

Assiduité et dispense d'assiduité

L'assiduité est définie comme suit (notamment pour les besoins de justification des boursiers) : est assidue une personne qui a réalisé son inscription administrative et son inscription pédagogique dans les formes exigées par l'administration de l'Université de Strasbourg et la Faculté de philosophie, et qui réalise les travaux des évaluations dans les temps et les formes exigées par les MECC et par le calendrier fixé par la Faculté et les enseignants. S'ajoute à cela l'assiduité par présence attestée (feuille de présence) aux trois modules intitulés « Stage en équipe de recherche ».

La présence aux cours et séminaires n'est pas obligatoire, charge aux étudiants d'assumer leur choix de ne pas assister à toutes les séances. Une absence aux cours n'entraîne donc pas de faute relativement à l'assiduité, à l'exception, donc, du module « Stage en équipe de recherche », qui se valide par la présence à trois manifestations organisées par le CREPHAC (UR 2326), dont un colloque ou une journée d'études complète. En période de crise sanitaire, cette contrainte sera adaptée, voire supprimée. La liste des manifestations est arrêtée et publiée par la Faculté dès le mois de septembre (les étudiants sont invités à consulter les pages web du CREPHAC et de la Faculté de philosophie). Les manifestations peuvent être suivies aussi bien au premier semestre qu'au second.

Les étudiants salariés peuvent faire connaître auprès du responsable du Master leurs éventuelles difficultés relativement à cette contrainte, en vue d'une dispense totale ou partielle d'assiduité au module « Stage en équipe de recherche » (pour les démarches précises à suivre veuillez consulter le mémento licence « stage »).

Conservation des notes

Les UE validées par une note égale ou supérieure à 10 sont définitivement acquises.

Pour l'UE incluant le « Stage en équipe de recherche », en cas de non-validation de la totalité de l'UE par suite d'un manque d'assiduité au module des manifestations du CREPHAC (ce qui produit une défaillance), la note obtenue dans le module de « Pratique et méthodologie de la recherche » est conservée si elle est égale ou supérieure à 10 (décision de la Faculté de philosophie).

Se reporter pour le reste au *Règlement des études et de la scolarité de licence et de master 2022-2023* de l'Université de Strasbourg.

Anticipation du M2

Une éventuelle anticipation d'enseignements relevant de la deuxième année du Master peut être envisagée pour des étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1, mais qui ont néanmoins acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres. Les étudiants se trouvant dans cette situation peuvent en effet être autorisés par le responsable du Master à suivre certains enseignements de M2 par anticipation. Les enseignements concernés sont alors inscrits dans la fiche pédagogique. D'un point de vue administratif, l'étudiant reste exclusivement inscrit en M1. En outre, dans cette hypothèse, la somme totale en ECTS des UE suivies ne peut pas excéder 30 ECTS par semestre.

Option (UE 5)

Dans le cadre de l'UE 5 des trois premiers semestres de Master, les étudiants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de suivre un enseignement dans une autre composante de l'Université de Strasbourg. Cet enseignement optionnel doit toutefois être un cours

de niveau Master, à moins que l'étudiant demande et obtienne une dérogation auprès du responsable pédagogique du Master de philosophie. Dans tous les cas, les modalités d'évaluation et de contrôle continu de cette option libre sont fixées par la composante à laquelle l'enseignement est rattaché : ce qui signifie notamment qu'*un éventuel aménagement de contrôle continu pour cette option libre doit être sollicité auprès de la composante concernée.*

Nature des épreuves

Le type des épreuves (écrit ou oral) est indiqué dans le tableau des MECC.

Concernant les épreuves orales, il convient de distinguer :

- les oraux en UE de langue dispensées par des enseignants de langues : il s'agit d'oraux de 15 mn, dont les enseignants de langues fixent librement les modalités selon les besoins pédagogiques. Attention : les cours d'anglais dispensés par le Lansad (Faculté de Langues) sont validés par les règles fixées au Lansad et à la Faculté de Langues.

- les oraux en UE de philosophie : l'oral sera alors organisé par le secrétariat et le responsable du master à la fin du semestre. Sa durée est précisée dans le tableau Excel des MECC. *Il ne consiste pas en une discussion informelle, mais représente une véritable prestation de l'étudiant.* Une première partie est consacrée à un exposé par l'étudiant *avec une introduction, un développement structuré et une conclusion ; l'étudiant doit faire preuve de sa capacité à soutenir devant autrui une parole structurée et philosophique ; il doit veiller à la forme et au fond, à son élocution et à la consistance philosophique de son propos.* Le reste du temps consiste en des questions posées par l'enseignant. La proportion de temps affectée à chaque partie de l'oral est précisée par l'enseignant.

Concernant les écrits : ils sont soit de type recherche, soit de type dissertation, soit de type commentaire de texte (format classique pratiqué dès la licence de philosophie) ; l'enseignant indique en début de semestre s'il impose un seul type pour tous les étudiants, ou s'il leur laisse le choix. Les « écrits type recherche », de manière générale, consistent en la rédaction d'un petit texte de recherche avec une bibliographie (nombre de pages précisé par chaque enseignant), sur un sujet en rapport avec le cours et dûment validé par l'enseignant. Il appartient cependant à chaque enseignant de préciser ses exigences relativement à cet exercice. L'étudiant, comme indiqué ci-dessus, peut selon ses besoins demander des conseils à l'enseignant au fil du semestre.

Concernant le « projet de recherche » en Master I et le « mémoire » en Master II, voir les indications fournies dans le guide pédagogique du Master.

Absences et défaillances

La présence aux épreuves avec et sans convocation est obligatoire, sauf en cas de dispense d'assiduité inscrite dans la fiche pédagogique.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation (voir tableau MECC) : l'étudiant doit présenter un justificatif au service de la scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit alors le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. En revanche, *en cas d'absence injustifiée, l'étudiant est déclaré défaillant*. La défaillance empêche le calcul de la moyenne de l'UE et bloque donc totalement le semestre.

N.B. : Les seules épreuves « avec convocation » en Master sont des oraux. Les oraux permettent une certaine souplesse d'organisation. Les étudiants ayant un empêchement sérieux et prouvé pour se rendre à la convocation de l'oral doivent en avvertir le secrétariat et l'enseignant avant l'épreuve, ou le jour même s'il s'agit d'un empêchement de dernière minute. Au cas où le motif est sérieux et prouvé, l'enseignant proposera une nouvelle date à l'étudiant *via* le secrétariat. *La simple négligence d'un étudiant ne constitue pas un motif valable et la Faculté n'est pas tenue d'y remédier*.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation (voir le tableau Excel) : l'étudiant doit également présenter une justification au service de la scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. En cas d'absence justifiée, aucune note relative à cette épreuve n'est attribuée et le président de jury n'en tient pas compte. L'enseignant peut toutefois proposer une épreuve de substitution, mais cette décision relève de sa libre appréciation. En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. La note zéro n'empêche pas le calcul de la moyenne de l'UE ni, donc, du semestre.

Plagiat

Le plagiat constitue également en Master, comme en Licence, un grave non-respect de la déontologie académique. L'auteur du plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'université pour une durée limitée (cf. précisions dans le mémento licence).



Faculté de philosophie		Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023							
Université de Strasbourg		<i>votées lors du conseil de faculté du 2 septembre 2022</i>							
		MASTER DE PHILOSOPHIE							
Mention	PHILOSOPHIE								
Spécialité	RECHERCHE EN PHILOSOPHIE								
Parcours									
Responsable ou directeur des études									
Composante	FACULTÉ DE PHILOSOPHIE								
Attention : en cas de fermeture de l'université au moment des examens, l'ensemble des épreuves orales du master deviendraient des exposés écrits à rendre à l'enseignant concerné.									
Evaluations au cours du semestre 1							Session unique		
Liste des UE		matières	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation (appel : Absence = DEF)	Epreuve sans convocation (Rappel : ABI = O ; ABI = neutralisation)	<small>pas de rattrapage en Master de philosophie, seulement des épreuves de substitution possibles</small>	Coefficient de l'UE
UE 1 : Langue vivante étrangère		allemand ou anglais	1	épreuve écrite (type DS) oral	1h 20mn		x x		1
			1	épreuve écrite (type DS)	2h	x			
			1	épreuve écrite (type DS)	1h		x		
			1	épreuve écrite (type DM)			x		
			1	épreuve écrite (type DS)	2h	x			
Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 3									
UE 2 : Philosophie générale et problèmes contemporains									2
Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6		Philosophie générale	1	épreuve écrite (type DM)			x		
UE 3 : Histoire de la philosophie									2
Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6		Histoire de la philosophie	1	épreuve écrite (type DM)			x		
UE 4 : Ethique et politique									2
Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6		Ethique et politique	1	épreuve écrite (type DM)			x		
UE 5 : Option interdisciplinaire ou internationale									2
Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 6		Séminaire de la faculté	1	épreuve orale (NB : préparation à la maison)	20'	x			
UE 6 : Stage et méthodologie									1
Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 3		Stage EA	1	Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude		x			
		Méthodologie de la recherche	1	épreuve écrite (type DM)			x		
Evaluations au cours du semestre 2									
UE 1 : Langue vivante étrangère		allemand ou anglais	1	épreuve écrite (type DS)	1h		x		1
			1	épreuve écrite (type DS)	1h		x		
			1	oral	20mn	x			
			1	épreuve écrite (type DS)	1h		x		
			1	épreuve écrite (type DM)			x		
Composante porteuse : Faculté de Philosophie Nombre d'ECTS : 3									

	Stage EA		Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude		x			1
Composante porteuse : Faculté de Philosophie		1						
Nombre d'ECTS : 3	Méthodologie de la recherche	1	épreuve orale (préparation maison)	15'	x			
UE 3 : Mémoire de recherche								
		1	Remise d'un mémoire d'environ 80 à 120 pages et soutenance	1h				6
Composante porteuse : Faculté de Philosophie								
Nombre d'ECTS : 24								

Attention : en cas de fermeture de l'université au moment des examens, l'ensemble des épreuves orales du master deviendront des exposés écrits à rendre à l'enseignant concerné.

Code de l'UE 1 PL16GU10

Nom de l'UE	Langue vivante étrangère (UE à choix)					1
Nom du responsable de l'UE						
Composante porteuse	PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 3						
Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation	
PL16GM30 - Allemand	1	épreuve écrite (type DS)	1h		x	
		oral	20 mn		x	
	1	épreuve écrite (type DS)	2h	x	x	
OU						
PL16GM31 - Anglais	1	épreuve écrite (DS)	1h		x	
		épreuve écrite (DM)			x	
	1	épreuve écrite (DS)	2h	x		

Code de l'UE 2 PL16GU20

Nom de l'UE	Philosophie Générale et problèmes contemporains					2
Nom du responsable de l'UE						
Composante porteuse	PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 6						
Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation	

PL16GM11 - Philosophie générale et problèmes contemporains	1	épreuve écrite (type DM)			x	
Code de l'UE 3 PL16GU30						
Nom de l'UE	Histoire de la Philosophie					
Nom du responsable de l'UE						
Composante porteuse	PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 6						
	Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation	2
PL16GM12 Histoire de la Philosophie	1	épreuve écrite (type DM)			x	
Code de l'UE 4 PL16GU40						
Nom de l'UE	Ethique et politique					
Nom du responsable de l'UE						
Composante porteuse	PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 6						
	Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation	2
PL16GM13 Ethique et politique	1	épreuve écrite (type DM)			x	
Code de l'UE 5 PL16GU50						
Nom de l'UE	Option interdisciplinaire ou internationale					
Nom du responsable de l'UE						
Composante porteuse	PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 6						
	Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation	2
PL16GM16 Séminaire de la faculté	1	épreuve orale (NB : préparation à la maison)	20'	x		

Code de l'UE 6		PL16GU60				
Nom de l'UE	Stage en équipe de recherche et méthodologie de la recherche					
Nom du responsable de l'UE						
Composante porteuse	PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 3						
Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation	
PL16GM15 Stage EA	1	Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude		x		
PL16GM91 Méthodologie de la recherche	1	épreuve écrite (type DM)			x	

Faculté de philosophie							Coefficient de l'UE	
Université de Strasbourg								
SEMESTRE 2			MASTER RECHERCHE EN PHILOSOPHIE					
Attention : en cas de fermeture de l'université au moment des examens, l'ensemble des épreuves orales du master deviendront des exposés écrits à rendre à l'enseignant concerné.								
Code de l'UE 1 PL16HU10								
Nom de l'UE		Langue vivante vivante étrangère (UE à choix)						1
Nom du responsable de l'UE								
Composante porteuse		PHILOSOPHIE						
Nombre d'ECTS : 3								
Evaluations au cours du semestre						pas de session de rattrapage		
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous		Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		
PL16HM30 - Allemand		1	épreuve écrite type DS	1h		x		
				épreuve écrite type DS	1h		x	
		1	oral	20mn	x			
ou								
PL16HM31 - Anglais		1	épreuve écrite type DS	1h		x		
				épreuve écrite type DM			x	
		1	épreuve écrite type DS	2h	x			
Code de l'UE 2 PL16HU20								
Nom de l'UE		Philosophie générale et problèmes contemporains						2
Nom du responsable de l'UE								
Composante porteuse		PHILOSOPHIE						
Nombre d'ECTS : 6								
Evaluations au cours du semestre						pas de session de rattrapage		
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous		Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		
PL16HM11 - Philosophie générale		1	épreuve écrite (type DM)			x		
Code de l'UE 3 PL16HU30								
Nom de l'UE		Histoire de la philosophie						
Nom du responsable de l'UE								
Composante porteuse		PHILOSOPHIE						

Nombre d'ECTS : 6						2	
		Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous		Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation		
		1	épreuve écrite (type DM)			x	
Code de l'UE 4 PL16HU40							
Nom de l'UE		Ethique et politique				2	
Nom du responsable de l'UE							
Composante porteuse		PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 6							
		Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous		Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation	
		1	épreuve écrite (type DM)			x	
Code de l'UE 5 PL16HU50							
Nom de l'UE		Option interdisciplinaire ou internationale				2	
Nom du responsable de l'UE							
Composante porteuse		PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 6							
		Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous		Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation	
		1	épreuve écrite (type DM)			x	
Code de l'UE 6 PL16HU60							
Nom de l'UE		Projet de recherche					
Nom du responsable de l'UE							
Composante porteuse		PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 3							
		Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage

Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		1	
PL16HM40 Projet de mémoire	1	Ecrit d'environ 20 pages			x			
Code de l'UE 7 PL16HU70								
Nom de l'UE	Stage et méthodologie							
Nom du responsable de l'UE								
Composante porteuse	PHILOSOPHIE							
Nombre d'ECTS : 3								
Evaluations au cours du semestre						pas de session de rattrapage		
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		1	
PL16HM15 - Stage EA	1	Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude		x				
PL16HM91 - méthodologie de la recherche	1	épreuve écrite type DM			x			

Faculté de philosophie						Coefficient de l'UE
Université de Strasbourg						
	SEMESTRE 3	MASTER RECHERCHE EN PHILOSOPHIE				
Attention : en cas de fermeture de l'université au moment des examens, l'ensemble des épreuves orales du master deviendront des exposés écrits à rendre à l'enseignant concerné.						

Code de l'UE 1	PL16KU10
-----------------------	-----------------

Nom de l'UE	Textes philosophiques en langue étrangère						1
Nom du responsable de l'UE							
Composante porteuse	PHILOSOPHIE						
Nombre d'ECTS : 3							
Evaluations au cours du semestre						pas de session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		
PL16KM30 - Allemand	1	épreuve orale (préparation maison)	20'	x			
ou							
PL16KM31 - Anglais	1	épreuve orale (préparation maison)	20'	x			

Code de l'UE 2	PL16KU20
-----------------------	-----------------

Nom de l'UE	Philosophie générale et problèmes contemporains						2
Nom du responsable de l'UE							
Composante porteuse	PHILOSOPHIE						
Nombre d'ECTS : 6							
Evaluations au cours du semestre						pas de session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		
PL16KM11 - Philosophie générale	1	épreuve écrite (type DM)			x		

Code de l'UE 3 PL16KU30							2
Nom de l'UE	Histoire de la philosophie						
Nom du responsable de l'UE							
Composante porteuse	PHILOSOPHIE						
Nombre d'ECTS : 6							
	Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		
PL16KM12 Histoire de la Philosophie	1	épreuve écrite (type DM)			x		
Code de l'UE 4 PL16KU40							2
Nom de l'UE	Ethique et politique						
Nom du responsable de l'UE							
Composante porteuse	PHILOSOPHIE						
Nombre d'ECTS : 6							
	Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		
PL16KM13 Ethique et politique	1	épreuve écrite (type DM)			x		
Code de l'UE 5 PL16KU50							2
Nom de l'UE	Option interdisciplinaire ou internationale						
Nom du responsable de l'UE							
Composante porteuse	PHILOSOPHIE						
Nombre d'ECTS : 6							
	Evaluations au cours du semestre					pas de session de rattrapage	
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		

PL14KM01 Séminaire de la faculté	1	épreuve écrite (type DM)			x	
Code de l'UE 6 PL16KU60						
Nom de l'UE	Staeg et méthodologie					
Nom du responsable de l'UE						
Composante porteuse	PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 3						
Evaluations au cours du semestre						pas de session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation	1
PL16KM15 - Stage EA	1	Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude		x		
PL16KM91 - méthodologie de la recherche	1	épreuve écrite (type DM)			x	

Attention : en cas de fermeture de l'université au moment des examens, l'ensemble des épreuves orales du master deviendront des exposés écrits à rendre à l'enseignant concerné.

Code de l'UE 1 PL16LU1

Nom de l'UE	Recherche Philosophique (UE à choix)						1
Nom du responsable de l'UE							
Composante porteuse	PHILOSOPHIE						
Nombre d'ECTS : 3							

Evaluations au cours du semestre						pas de Session de rattrapage	1
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		
PL16LM20 - Philosophie allemande	1	épreuve orale (préparation maison)	15'	x			

Code de l'UE 2 PL16LU2

Nom de l'UE	Stage en équipe de recherche						1
Nom du responsable de l'UE							
Composante porteuse	PHILOSOPHIE						
Nombre d'ECTS : 3							

Evaluations au cours du semestre						pas de session de rattrapage	1
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation		
PL16LM15 - Stage EA	1	Présence attestée à au moins 3 manifestations organisées par l'EA, dont au moins un colloque ou une journée d'étude		x			

PL16LM91 - Méthodologie	1	épreuve orale (préparation maison)	15'	x		
Code de l'UE 3		PL16LUM				
Nom de l'UE	Mémoire de Recherche					
Nom du responsable de l'UE						
Composante porteuse	PHILOSOPHIE					
Nombre d'ECTS : 24						
Evaluations au cours du semestre						pas de session de rattrapage
Si l'UE est composée de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases ci-dessous	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Epreuve avec convocation	Epreuve sans convocation	6
PL16LUM - Mémoire	1	Remise d'un mémoire entre 80 et 120 pages et soutenance	1h	x		